

COMMUNIQUÉ No. 10 — 25 mai 2020
INFORMATIONS
aux pasteurs, aux équipes pastorales paroissiales
et aux congrégations religieuses

Chers frères et sœurs dans le Christ,

Voici quelques informations utiles pour la continuation de notre vie en Église en cette période où nous nous préparons à la réouverture de nos lieux de culte.

1. Le déconfinement des services liturgiques et pastoraux

Suite à la demande formulée dans le Communiqué No 9, le 12 mai dernier, vous avez été nombreux à faire parvenir des suggestions au groupe de travail sur le déconfinement, coordonné par l'abbé Jean-Chrysostome Zoloshi. Merci pour votre précieuse collaboration.

Nous redisons à tous que nous sommes sensibles et aux souhaits légitimes, exprimés par plusieurs, de rouvrir nos lieux de culte, retrouver une pratique sacramentelle et reprendre les célébrations communautaires, tout autant qu'aux appels à la prudence et au souci du bien commun, manifestations de la charité pastorale qui doit toujours nous guider, spécialement dans les prochaines étapes. Il faut reconnaître que notre manière habituelle de célébrer l'eucharistie et les sacrements est propice à la propagation du virus. En conséquence, nous devons identifier les meilleures pratiques qui protègent les plus vulnérables et donnent accès aux sacrements dans le respect des mesures de santé publique.

Le groupe piloté par l'abbé Jean-Chrysostome a ainsi pris en compte l'ensemble de vos propositions ainsi que celles émanant de divers documents élaborés ailleurs dans le monde. Un rapport exhaustif a été déposé au bureau de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec (AÉCQ). Nous attendons très prochainement, de la Direction de la Santé publique, l'approbation du Protocole de l'AÉCQ sur le déconfinement des diocèses catholiques du Québec. En relais aux travaux effectués par le groupe de travail, l'abbé Zoloshi pilotera désormais un comité d'implantation qui veillera à coordonner les efforts de tous. **Merci de prier pour ce comité**, composé d'experts en santé publique, d'agentes et d'agents pastoraux et de pasteurs. La situation et les défis qui se présentent sont complexes; ils demandent réflexion et discernement.

Pour le moment, dans l'attente de la publication imminente des prochaines orientations en provenance de l'AÉCQ, les [directives](#) pour la célébration des sacrements en temps d'urgence sanitaire, datées du 24 mars 2020, demeurent en vigueur.

Préparation au déconfinement

D'ores et déjà, nous savons que le déconfinement de notre vie ecclésiale se fera de manière graduelle, par phases. D'ici le début juin, notre Archevêque vous enverra des directives diocésaines qui seront accompagnées d'un Guide pratique. Ces deux documents vous aideront dans l'implantation locale du plan de déconfinement.

Nous voulons que le plus grand nombre de communautés chrétiennes soient déjà prêtes pour que, **le moment venu**, elles soient autorisées par l'archevêque à ouvrir leurs portes en mettant en œuvre, graduellement et dans le respect des normes de santé publique, les directives relatives à chacune des phases de déconfinement liturgique et pastoral.

Pour ce faire, il vous est demandé, **dès à présent**, de :

- **Constituer un groupe local de déconfinement** qui pourra, au fil des besoins, se référer au comité diocésain pour organiser et opérer le déconfinement dans votre organisation (paroisse, mission, communauté, etc.);
- **Identifier des bénévoles** parmi les personnes dites « non vulnérables », pour préparer les lieux de culte et des activités pastorales. Une formation est à prévoir pour toutes les personnes qui contribueront à ces activités;
- **Commencer à prévoir le matériel nécessaire** * pour :
 - la délimitation des espaces accessibles ou non,
 - la signalisation de la circulation et des consignes à observer par tous,
 - la désinfection des lieux, etc.

** À cet effet, l'archevêché a entrepris des démarches auprès de fournisseurs, afin d'offrir à chaque fabrique ou institution d'église des prix avantageux. Plus de détails suivront.*

2. Quelques avis

a) Documents d'immigration :

Malgré les mesures de confinement, les ministres détenteurs d'un permis de séjour temporaire pour le Canada ont la responsabilité de renouveler leurs documents d'immigration, si ces derniers arrivent à échéance. Les documents que les ministres doivent vérifier en priorité sont la **Fiche Visiteur** ou le **Permis de Travail** et la **Carte d'assurance maladie** du Québec. L'adresse à laquelle ils peuvent envoyer les demandes est la suivante : immigration@diocesemontreal.org

b) Chapelet quotidien :

Mgr Lépine est heureux de poursuivre en juin la prière quotidienne du chapelet à 19 h depuis la cathédrale Marie-Reine-du-Monde (diffusé sur YouTube et Facebook du Diocèse de Montréal). Si vous avez des défunts pour lesquels vous aimeriez prier, vous pouvez déposer

cette intention en allant sur le site : <https://www.diocesemontreal.org/fr/vie-communautaire/intentions-de-priere>. N'hésitez pas à partager cette information dans vos réseaux.

c) Webinaire les 27 et 28 mai 2020 :

Le département des services administratifs aux fabriques organise un Webinaire intitulé *"Pour une meilleure gestion des fabriques en ce temps de pandémie et après"*, le 27 mai en français et le 28 mai en anglais. L'invitation est adressée aux curés, vicaires, administrateurs, marguilliers, secrétaires comptables et tout autre personnel des paroisses. N'oubliez pas de vous inscrire sur le site : www.servicesfabriques.org.

En priant pour vous, je vous remercie pour votre implication et espère que ces quelques informations puissent vous aider à préparer l'entrée dans cette période de déconfinement ecclésial.

En Jésus Ressuscité,



+Alain Faubert, VG
Évêque auxiliaire à Montréal